



Déclaration relative au maintien de la situation familiale en cas de déménagement temporaire à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021

Pourquoi cette déclaration ?

Votre situation personnelle et familiale a un impact sur le montant de votre allocation de chômage.

La situation que vous déclarez sur le formulaire C1 doit être conforme à la situation de fait et vous êtes tenu de déclarer toute modification dans votre situation personnelle et familiale.

À la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021, de nombreuses personnes ont perdu leur adresse de résidence fixe et ont dû déplacer temporairement leur résidence (chez un membre de la famille, chez des amis, ...).

Jusqu'au 31 mars 2022 inclus, la situation familiale du chômeur peut être maintenue lorsque :

- le chômeur a temporairement déplacé sa résidence chez un tiers en raison de la perte de sa résidence à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021;
- le chômeur accueille temporairement chez lui des personnes qui ont perdu leur résidence à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Pour maintenir votre situation familiale, complétez et introduisez ce formulaire auprès de votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) dans les plus brefs délais.

Remarque : un changement de résidence, même temporaire, doit nécessairement être déclaré sur le formulaire C1 introduit auprès de votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Base légale: article 110 de l'AR du 25/11/1991 et articles 59 et suivants de l'AM du 26/11/1991

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB);
- lisez la feuille info T147 « Quelle est votre situation familiale ? ».

Cette feuille info est disponible auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou peut être téléchargée du site internet www.onem.be.

Consultez la rubrique « Actualités » du site internet www.onem.be afin d'être tenu informé des évolutions de cette mesure de soutien.

Que devez-vous faire de ce formulaire ?

Complétez ce formulaire en n'oubliant pas de mentionner votre numéro de registre national (NISS) en haut de chaque page.

Remettez le formulaire complété, dans les plus brefs délais, à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Et ensuite ?

L'organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) transmet les formulaires à l'ONEM et vous tiendra au courant du traitement de votre demande.



Déclaration relative au maintien de la situation familiale en cas de déménagement temporaire à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021

À compléter par le chômeur

date cachet
organisme de paiement

Votre identité

Prénom et nom

Rue et numéro

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au verso de votre carte d'identité

Numéro registre national (NISS) ____ / ____ - ____

Les données 'téléphone' et 'e-mail' sont facultatives

Téléphone

E-mail

Votre déclaration

Vous avez temporairement déplacé votre résidence

Votre changement de résidence, même temporaire, doit nécessairement être déclaré sur le formulaire C1 introduit auprès de votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Je déclare avoir temporairement déplacé ma résidence chez un tiers en raison de la perte de ma résidence à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021 et je demande le maintien de ma situation familiale jusqu'au 31 décembre 2021.

J'ai déjà déclaré mon changement de résidence sur le formulaire C1 introduit le --/--/----

Je n'ai pas encore déclaré mon changement de résidence et j'introduis ce jour un formulaire C1 auquel j'annexe le présent formulaire

Je déclare avoir mis fin à mon changement temporaire de résidence en date du --/--/---- (soit parce que j'ai pu réintégrer mon logement, soit parce que j'ai intégré un nouveau logement).

J'ai déjà déclaré mon changement de résidence sur le formulaire C1 introduit le --/--/----

Je n'ai pas encore déclaré mon changement de résidence et j'introduis ce jour un formulaire C1 auquel j'annexe le présent formulaire

Vous avez accueilli temporairement des personnes qui ont perdu leur résidence

Je déclare accueillir temporairement chez moi des personnes qui ont perdu leur résidence à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021 et je demande le maintien de ma situation familiale jusqu'au 31 mars 2022.

Je déclare que l'accueil temporaire de personnes qui ont perdu leur résidence à la suite des inondations a pris fin en date du --/--/----

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l'ONEM.

L'exactitude de vos déclarations est vérifiée en comparant celles-ci aux données du Registre national et d'autres organismes (mutuelles, fonds d'assurance pour indépendants, banques de données ONSS avec les données relatives à votre occupation, SPF Finances pour ce qui concerne votre dossier fiscal, institutions des Communautés et des Régions, ...)

Date: ____ / ____ / _____

Signature

Plus d'infos sur www.onem.be
